

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 10 juillet 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	11

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe
OGER Isabelle

IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine
BRUN Jérôme
WALLERICH Alain

REUTER Olivier
THILL Céline
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS :

MARQUET Bénédicte
PEREIRA Julien

MENEGHIN Gaël

SIVÉC Jean

Procuration de Bénédicte MARQUET à Philippe GAILLOT
Procuration de Gaël MENEGHIN à Alain WALLERICH
Procuration de Jean SIVÉC à Alain IMMER

Objet : 2020 - 500 Approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrains concernant le lotissement communal « le Clos » Tranche 1

Le Maire présente au conseil municipal le cahier des charges de cession de terrain du lotissement « Le Clos » élaboré par la SODEVAM, lequel a été transmis par e-mail le 5 juillet 2020 aux conseillers. Le document fixe les droits et obligations s'appliquant à l'aménageur et aux constructeur/utilisateurs de terrain.

Jean SIVÉC et Alain IMMER ont soulevé un potentiel problème au sujet de l'électricité.

La mairie a donné son accord à Enedis pour raccorder le lotissement « Fonck » de 19 maisons au transformateur en face du chemin des Côteaux. Le raccordement est fait sur le réseau en face de la sortie du lotissement Fonck.

Les 7 maisons du projet SODEVAM Tranche 1 seront initialement raccordées au réseau en face du groupe scolaire.

Il est prévu avec la construction des 20 maisons de la Tranche 2 de SODEVAM la construction d'un transformateur et de relier à ce moment là les 7 maisons de la tranche 1

Jean SIVÉC préconise de s'assurer qu'une fois que tous les travaux seront finis, il n'y ait pas de risque d'avoir des coupures d'électricité pour cause de sous-tension.

Pour ce sujet la mairie va intervenir auprès de SODEVAM afin d'éviter tout risque de sous-tension

Autres points du cahier des charges abordés :

- les enrobés s'arrêtent à l'entrée de la septième parcelle. Ils devraient aller jusqu'au bout de la 7ème parcelle pour que les habitants n'aient pas de la boue devant leur maison quand il pleuvra. De plus, il faut mettre un caniveau grille à travers la route pour récupérer les eaux de pluies.

- Pas de date de fin des travaux

- Noues d'eau, destinées à retarder l'écoulement des eaux. Il faudra s'assurer qu'elles soient correctement réalisées et maintenues au moment des constructions.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 10 juillet 2020

Le Maire informe le conseil qu'il y aura du retard sur le démarrage des travaux compte tenu de fouilles nécessaires pour la deuxième tranche et de contrôles de la Police des Eaux. Les travaux ne vont pas commencer avant Septembre 2020.

Le conseil municipal avec 13 voix pour et 1 voix contre, décide d'approuver le document présenté et autorise la maire à signer le cahier des charges de cession de terrain.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 16/07/2020

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/07/2020

Le Maire,